

Devenir adhérent ZINC, c'est créer et développer des projets numériques individuels ou collectifs dans les différents lieux de notre centre d'arts et cultures numériques de La Friche la Belle de Mai. C'est aussi et surtout partager et mutualiser les compétences comme les moyens au sein d'une communauté.

La Charte de l'adhérent ZINC (FabLab, MédiaLab et leurs ressources) est basée sur la charte originelle du MIT.

Qu'est ce qu'un FabLab ? Un FabLab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu d'expérimentation qui stimule l'invention, ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Qu'est ce qu'un MediaLab ? C'est un espace collectif, physique et ouvert à tous qui met en synergie plusieurs pratiques et techniques du numérique (atelier, usages des réseaux sociaux, espace web ressources, bibliothèque, design/animation, accueil et formations aux créations numériques...).

Pourquoi adhérer ?

Vous adhérez à notre association parce que vous souhaitez créer, fabriquer, développer, et apprendre à l'aide d'outils et technologies numériques.

L'adhésion est nécessaire pour utiliser le parc machines et les ressources de ZINC.

Devenir membre de l'association c'est la possibilité d'accéder à nos lieux de créations : le FabLab et le MediaLab de la Friche la Belle de Mai. Le FabLab vous ouvre l'accès aux machines à commandes numériques (CNC, découpeuse laser...) pour fabriquer à peu près n'importe quoi (dès lors que cela ne nuit à personne) - Le MediaLab vous donne accès à des outils informatiques pour se former à de nombreuses pratiques de création numérique (logiciels de CAO, scrollitelling, développement d'applications mobiles, etc).

En adhérant, vous avez la possibilité de participer à des temps d'accompagnement réguliers pour développer votre projet de création numérique. Vous serez accompagnés par nos médiateurs et intervenants autour d'une thématique trimestrielle (CO.LAB et WORKSHOP). Vous pourrez aussi vous inscrire à des temps d'initiations techniques (INITs) qui vous donnent ensuite la possibilité de travailler en autonomie avec les machines à commande numérique du FabLab (ACCÈS MACHINES). L'essentiel étant dans le partage de vos expériences et connaissances avec les autres membres de la communauté ZINC via le WIKI.

Commerce

Les entreprises et porteurs de projets ayant bénéficié des ressources des lieux pour le développement d'un projet économique (hors location de machines et privatisation des lieux), s'engage à reverser une partie des recettes perçues dans le cadre de la commercialisation de ce produit et/ou service à l'association. Le montant des recettes reversées sera apprécié au cas par cas et a pour objet de soutenir la vocation éducative et associative du FabLab et du MediaLab.

Engagements

La priorité de chacun doit-être de prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances.

ZINC s'engage à mettre à disposition ses ressources à chaque utilisateur pour le développement de ses projets. Par "ressources" notre association entend : les lieux (FabLab et MediaLab), le parc machines (6 machines à commande numérique et bien d'autres outils traditionnels), les tutoriels de fabrication disponibles sur le WIKI, nos médiateurs, les intervenants, les partenaires et notre bonne humeur !

L'adhérent s'engage à faire bénéficier son expérience aux réseaux qui ont contribué à son succès. Chaque adhérent est responsable de :

- La sécurité : savoir travailler sans abîmer les machines ou le matériel et sans mettre en danger les autres utilisateurs ;
- La propreté : ranger et nettoyer les outils et les plans de travail après usage ;
- La continuité : reporter les incidents, assurer les réparations et le suivi des stocks.

L'utilisation du matériel et des machines n'est possible que sur autorisation expresse de l'un des salariés permanent de l'association ou d'un membre référent.

Droits

L'adhérent peut choisir de vendre les œuvres et produits développés dans nos lieux (sous réserve de respecter le point "commerce" ci-contre), mais les concepts et processus doivent rester disponibles à l'usage des autres utilisateurs. Ainsi, la protection choisie ne doit pas porter préjudice à la documentation de la conception et l'utilisation qui peut en être faite par les autres membres, et ce pour chaque projet réalisé dans le cadre de l'utilisation des lieux (hors location machines et privatisation des lieux).

Les licences libres sont donc conseillées : **Open Source** et **Creative Commons**.